

---

# > Gestion par bassin versant

## Annexes

---

### Table des matières

A1	Check-list des secteurs concernés par la gestion des eaux	2
A2	Check-list des tâches et instruments de planification pertinents pour la gestion des eaux	3
A3	Déroulement type de la gestion par bassin versant	4
A4	Grille d'analyse du besoin de coordination intersectorielle	7
A5	Matrice de pertinence STORM (VSA)	8
A6	Références bibliographiques relatives aux instruments et indicateurs de l'évaluation des effets dans les différents secteurs de la gestion des eaux	9
A7	Liste de contrôle Identification d'acteurs potentiels pour la participation	10
A8	Méthodes participatives envisageables	11
A9	Moyens de communication selon les groupes cibles	12

Les check-lists en annexe peuvent être téléchargées sur la page dédiée au guide pratique Gestion par bassin versant [www.bafu.admin.ch/uw-1204-f](http://www.bafu.admin.ch/uw-1204-f) sous forme de fichiers distincts et modifiables.

## A1 Check-list des secteurs concernés par la gestion des eaux

Le tableau ci-dessous recense les secteurs concernés par la gestion des eaux. Il peut servir de check-list pour l'identification et l'évaluation des secteurs concernés par telle ou telle tâche de gestion des eaux dans un bassin versant donné.

Domaines (secteurs)	Important dans le périmètre de référence (oui/non)
<b>Intérêts, utilisations, besoins</b>	
Approvisionnement en eau	Approvisionnement en eau potable Approvisionnement en eau industrielle (y c. eau d'extinction)
Evacuation des eaux	Assainissement urbain Epuraton des eaux usées
Protection contre les crues / aménagement hydraulique	
Exploitation de la force hydraulique	
Pêche	
Aménagement et gestion du territoire	Urbanisation Développement rural Remaniements, remembrements
Protection de la nature / biodiversité	Protection de la biodiversité Protection et aménagement du paysage Protection des zones alluviales et des zones humides
Agriculture	Irrigation et alimentation en eau pour l'élevage Evacuation des eaux (drainages, écoulement) Questions liées au territoire et aux sols Engrais et produits phytosanitaires
Tourisme et loisirs	Loisirs Enneigement Sports aquatiques
Industrie/artisanat	
Economie forestière	
Protection des sols	Quantitative (ex.: lutte contre l'érosion) Qualitative
Autres utilisations	Navigation Production de chaleur / de froid Exploitation de gravier ...
...	
<b>Secteurs d'activité</b>	
Eaux de surface	Entretien des cours d'eau Revitalisation Migration des poissons Espace réservé aux eaux Régime de charriage Débits résiduels Assainissement des éclusées Biologie des eaux Qualité de l'eau Débit Régulation des lacs
Eaux souterraines	Qualité des eaux souterraines Quantité / niveau des nappes
Infrastructures	Infrastructures de gestion des eaux Infrastructures de transport Infrastructures énergétiques ...

## A2 Check-list des tâches et instruments de planification pertinents pour la gestion des eaux

	Source / site Internet / publication / remarque	Disponible pour le bassin versant considéré (oui/non)
--	---	---

### Domaines de planification pertinents pour la gestion des eaux et législation / directives / recommandations correspondantes au niveau fédéral

PREE, plan régional d'évacuation des eaux	<u>Art. 7, al. 3, LEaux, art. 4 OEaux</u> Recommandations pour le traitement du PREE dans le cadre d'une planification intégrée des eaux (VSA 2000)	
PGEE, plan général d'évacuation des eaux (échelon de la commune ou d'une association)	<u>Art. 7, al. 3, LEaux, art. 5 OEaux</u> Cahier des charges type du PGEE (VSA 2010)	
Cartes indicatives des dangers Cartes des dangers	<u>Art. 3, al. 1, LACE, art. 21 OACE</u> <u>Cartes des dangers sur le site Internet de l'OFEV</u>	
PGA, plan général d'alimentation en eau	Législations cantonales	
Plans directeurs, conceptions et plans sectoriels cantonaux	<u>Art. 61-2 LAT</u>	
Plans directeurs et plans d'affections communaux	<u>Art. 14 ss LAT</u>	
Conceptions et plans sectoriels fédéraux	<u>Art. 13 LAT</u> Ex.: <u>plan sectoriel des surfaces d'assollement</u> ou <u>Conception Paysage Suisse; autres</u>	
Plans de protection et d'utilisation	<u>Art. 32 LEaux</u> <u>Plans de protection et d'utilisation des eaux selon la LEaux (OFEV 2009)</u>	
Garantie de l'espace réservé aux eaux	<u>Art. 36a LEaux</u>	
Planification de revitalisations Assainissement des éclusées, régime de charriage, migration des poissons	Art. 38a, 83b <u>LEaux</u> Art. 41d, 41f, 42b <u>OEaux</u> <u>Art. 9b OLFP</u> Planification des mesures dans le cas de centrales hydroélectriques	
Mesures d'aménagement du territoire visant à protéger les eaux souterraines – cartes de protection des eaux	<u>Art. 19 ss LEaux, art. 30 OEaux</u> <u>Mesures d'aménagement du territoire (site de l'OFEV)</u> <u>Instructions pratiques pour la protection des eaux souterraines</u> <u>Gestion des eaux souterraines en Suisse</u> Directives de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV 2008)	
Planification agricole	<u>Guide Planification agricole</u>	
Améliorations intégrales, remaniements parcellaires	<u>Art. 100 LAgr, art. 11 OAS</u> ; instrument de mise en œuvre fondé sur la LAgr, la LACE, la LEaux ainsi que sur les lois d'application cantonales	

### Autres planifications et instruments cantonaux ou régionaux


### **A3 Déroulement type de la gestion par bassin versant**

Pour une prise de vue rapide, le déroulement type de la gestion par bassin versant est présenté de façon schématique dans le tableau ci-dessous.

Les étapes sont décrites en détail dans les différents chapitres des volets pertinents. Les premières étapes sont décrites dans les volets 3 et 4 et la description des étapes suivantes sera complétée au fur et à mesure.

Selon l'option choisie et le cahier des charges concret, il n'est pas indispensable de traiter de façon explicite chacune des étapes décrites. Si l'on veut tirer le meilleur parti du caractère intégratif et intersectoriel de la gestion par bassin versant, il importe néanmoins de documenter les résultats de chaque étape. Les exemples concrets contiennent eux aussi des explications concernant la marche à suivre.

Etape	Volet/ chapitre	Actions concrètes	Outils et documents de référence	Exemples concrets illustrant les étapes du processus	Rythme de mise à jour / horizon de planification
-------	--------------------	-------------------	----------------------------------	---	---

### Prise d'initiative (volet 3) – échelon du CANTON

<b>Analyse de la situation / définition des bassins versants</b>  Processus itératif avec trois options envisageables :  Option 1: approche systématique sur l'ensemble du territoire  Option 2: approche axée sur les problèmes à résoudre (points de cristallisation)  Option 3: découpage pragmatique en bassins versants, sans analyse de la situation	3 / 3.4.1	Définition de bassins versants appropriés. Adaptation et mise au point itératives lors des étapes suivantes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Idées directrices concernant la définition des bassins versants, ch. 3.2.2 (volet 3)</li> </ul>	Option 1: <ul style="list-style-type: none"> <li>Planification globale des cours d'eau dans le canton de BE, PREE d'Urtenen</li> <li>Massnahmenplan Wasser du canton de ZH</li> </ul> Option 2: <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'action global d'Obere March, canton de SZ</li> </ul> Option 3: <ul style="list-style-type: none"> <li>SPAGE du canton de GE</li> <li>Plan directeur par bassin versant, FR</li> </ul>	
	1 / 2.3.2 3 / 3.4.2	Rassemblement des données sur les projets existants de gestion des eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Check-list des tâches de planification existantes, en annexe</li> </ul>		
	1 / 2.3.1 3 / 3.4.3	Définition des secteurs concernés et nécessité d'agir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Check-list des secteurs concernés par la gestion des eaux, en annexe</li> </ul>		
	3 / 3.4.4 4 / 2.3.1	Identification et évaluation des besoins de coordination intra- et intersectorielle. On se base sur la nécessité d'agir et le besoin de coordination constatés pour évaluer la nécessité et le bien-fondé d'une gestion par bassin versant dans les périmètres retenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tableau Etats visés et besoins de coordination par bassin versant (Massnahmenplan Wasser, ZH), ch. 3.5.1 (volet 3)</li> <li>Grille d'analyse Besoins de coordination intersectorielle, en annexe</li> <li>Tableau d'évaluation de la nécessité d'agir et des besoins de coordination (BE, ch. 3.5.2 (volet 3))</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Estimation pragmatique de la nécessité d'agir et des besoins de coordination avec l'aide d'experts, canton de BE</li> <li>Massnahmenplan Wasser du canton de ZH</li> </ul>	
	3 / 3.4.1	Adaptation itérative / ajustement du périmètre d'un bassin versant en tenant compte des limites politico-administratives existantes			

**Résultat:** Répartition du territoire considéré (territoire cantonal) en bassins versants appropriés.  
 Evaluation systématique des besoins de coordination à l'échelle du territoire considéré visant à déterminer où lancer un processus de gestion cyclique.

<b>Déclenchement</b>  2 méthodes possibles:  Option 1: décision de principe au départ de la phase de déclenchement  Option 2: décision à la fin de la phase de déclenchement	3 / 4.4.1	Identification des acteurs appartenant aux secteurs pour lesquels on a constaté un besoin de coordination dans le bassin versant considéré		<ul style="list-style-type: none"> <li>PREE de la Birse (Commission GIB de la Birse)</li> <li>Multiruz: régionalisation de la gestion des eaux dans le Val de Ruz, canton de NE</li> </ul>	
	3 / 4.4.2 2 / 3.2	Création des conditions (prérequis) pour le processus de gestion cyclique: élaboration de variantes pour l'organe de pilotage, passage en revue des mécanismes et modèles de financement, proposition de modèles de participations et d'un système de monitoring			
	3 / 4.4.3	Décision formelle fixant les prérequis et donnant le départ du processus de gestion cyclique			

**Résultat:**  
 Décision pour chacun des bassins versants définis concernant le lancement d'un processus de gestion cyclique.

Etape	Volet/ chapitre	Actions concrètes	Outils et documents de référence	Exemples concrets illustrant les étapes du processus	Rythme de mise à jour / horizon de planification
-------	--------------------	-------------------	----------------------------------	---	---

## Planification stratégique (volet 4) - échelon du BASSIN VERSANT

Vision	4 / 3.4.1	Définition du contexte (conditions ambiantes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Typologie des conditions ambiantes, ch. 3.4.1 (volet 4)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Kander. 2050: ligne directrice technique et ligne directrice citoyenne</li> <li>Projet Aarewasser</li> <li>SPAGE Aire-Drize, canton de GE</li> <li>Ligne directrice relative au plan général d'aménagement des cours d'eau de Thurgovie</li> </ul>	Horizon de planification: 50 à 80 ans
	4 / 3.4.2	Représentation côte à côte des diverses attentes sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemples d'attentes sectorielles formulées de façon générale, volet 4, tab. 1</li> </ul>		
	4 / 3.4.3	Formulation de la vision			

### Résultat:

Définition des attentes à long terme dans le bassin versant concret, indépendamment des éventuels conflits d'intérêts.

Schéma d'aménagement	4 / 4.4.1	Concrétisation spatiale et thématique des attentes (état souhaité) définies dans la vision		<ul style="list-style-type: none"> <li>Kander. 2050: programme d'aménagement</li> <li>Programme d'aménagement du Rhin alpin</li> <li>Massnahmenplan Wasser, canton de ZH</li> <li>Ligne directrice relative au plan général d'aménagement des cours d'eau de Thurgovie</li> <li>Stratégie de l'eau 2010, canton de BE</li> </ul>	Horizon de planification: 15 à 20 ans  Fréquence de mise à jour: 10 à 15 ans (aligné sur les plans directeurs)
	4 / 4.4.2	Analyse de l'état actuel sur la base des plans sectoriels et des sources de données existantes			
	4 / 4.4.3	Analyse des déficits sur la base d'une comparaison entre l'état actuel et les objectifs, identification des champs d'intervention			
	4 / 4.4.4 4 / 2.3.3	Coordination des objectifs sectoriels, pondération des objectifs et élaboration du schéma d'aménagement.			

### Résultat:

Document stratégique largement accepté, dressant l'état des lieux et répertoriant les objectifs harmonisés, les conflits d'intérêt et les convergences entre les secteurs, et définissant les champs d'intervention et des recommandations.

Plan d'action	4 / 5.4.1	Identification et évaluation des mesures devant permettre de réaliser les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Boussole bernoise du développement durable (<a href="http://www.be.ch/kompass">www.be.ch/kompass</a>)</li> <li>Matrice de pertinence STORM, en annexe</li> <li>EconoMe (<a href="http://www.econome.admin.ch">www.econome.admin.ch</a>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'action globale Obere March, canton de SZ</li> <li>PREE de la Birse: plan d'action</li> <li>Plan d'action 2011 - 2020 en faveur du Léman, du Rhône et de leurs affluents, CIPEL</li> <li>SPAGE Aire-Drize, canton de GE</li> </ul>	Horizon de planification: 15 à 20 ans  Fréquence de mise à jour: 4 à 8 ans
	4 / 5.4.2 4 / 2.3.2	Etude des variantes envisageables et optimisation, adaptation éventuelle des objectifs			
	4 / 5.4.3 4 / 2.3.3	Définition des priorités			
	4 / 5.4.4	Etablissement du plan d'action			

### Résultat:

Plan d'action recensant les principales mesures devant permettre d'atteindre les objectifs de développement.

## A4 Grille d'analyse du besoin de coordination intersectorielle

La grille d'analyse suivante a pour fonction d'aider à estimer les besoins de coordination. Elle est surtout utile lorsqu'une mesure est nécessaire dans un domaine (le domaine déclenchant) et qu'il faut estimer les besoins de coordination par rapport à ce domaine.

Cette grille d'analyse est tirée du module Coordination de activités de gestion des eaux de l'aide à l'exécution Renaturation de cours d'eau (OFEV 2013).

Il s'agit en fin de compte de la colonne D, soit l'étendue des besoins de coordination entre le secteur déclenchant et le secteur considéré. Les colonnes A à C servent de base à l'estimation, au même titre que les critères mentionnés au point 3.4.5 du volet 3.

Les secteurs pris en compte dans la grille d'analyse sont ceux pour lesquels (p.ex. selon la check-list de l'annexe A1 et comme décrit au point 3.4.3 du volet 3) on a constaté qu'ils jouaient un rôle dans la région étudiée et qu'ils étaient pertinents. Comme ils varient selon la région considérée, il faut considérer les secteurs recensés dans la figure qui suit comme un exemple possible.

### Grille d'analyse pouvant servir à estimer les besoins de coordination

Disponible sous forme de tableau Excel à l'adresse [www.bafu.admin.ch/uw-1204-f](http://www.bafu.admin.ch/uw-1204-f)

Informations sur le domaine dans lequel est prévue l'activité déclenchante			Domaines																																											
			Propre domaine				Exploitation hydraulique				Aménagement hydraulique				Approvisionnement en eau				Ecologie des eaux et paysage				Loisirs et détente				Agriculture				Eaux souterraines				Economie forestière				...							
Sous-périmètre			A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
n°	Nom	Canton(s)																																												
1	Cours d'eau A																																													
2	Cours d'eau B																																													
3	Cours d'eau C																																													
4	Cours d'eau D																																													
5	Cours d'eau E																																													
6	Cours d'eau F																																													
7	Cours d'eau G																																													
8	Cours d'eau H																																													
Totalité des cours d'eau (concerne tout le périmètre d'analyse)																																														

#### Légende

A Est concerné par des activités dans le secteur déclencheur	x= oui
B Il existe une nécessité d'agir dans ce domaine	x= oui
C Dans ce domaine des activités sont prévues ou en cours	x= oui
D Degré du besoin de coordination avec le domaine, resp. l'activité déclenchante	0 ... 4 nul, modéré, moyen, élevé, très élevé

## A5 Matrice de pertinence STORM (VSA)

La matrice de pertinence (base: directive STORM du VSA 2007) permet de définir les objectifs, les priorités sectorielles ainsi que les mesures envisageables par tronçon.

Exemple: matrice de pertinence du plan d'action global Obere March, SZ – sur la base de la directive Rejets pluviaux urbains dans les eaux de surface (STORM) du VSA, 2007

Ziele	Priorisierung Massnahmenfeld (1, 2, 3)	Bewertung Deizit Einfluss auf das Gewässer Handlungsbedarf			
		gross	mittel	klein	kein
Ereichen eines wenig beeinträchtigten Zustandes	1	X			
	1		X		
				X	
					X
Eintrag von Nährstoffen verkleinern	2			X	
					X
					X
Ökomorph. verbessern, Nährstoffeintrag verringern			X		
					X
					X

MORPHOLOGIE / ÖKOMORPHOLOGIE		Bewertung Deizit Einfluss auf das Gewässer Handlungsbedarf			
		gross	mittel	klein	kein
Hydrologie / Hochwasserschutz					
Emissionen Trockenwettersituation	Siedlungsentwässerung				X
	Abwasseranlagen				X
	Fehlschlüsse				
	Sanierungsgebiete				
Landwirtschaft				X	
Regenwettersituation	Siedlungsentwässerung				X
	Entwässerung von Verkehrswegen				X
Immissionen / Gewässerzustand biologisch-ökologisch			X		

MÖGLICHE MASSNAHMEN		Ausdolung des Bettauflages bzw. natürliche Gestaltung von Sohle und Böschung, Ausscheiden eines Uferbereichs mit gewässergerechtem Bewuchs	
		gross	mittel
Hydrologie / Hochwasserschutz	Raumplanung		
	Objektschutz		
	Retention		
	bauliche Massnahmen am Gewässer		
	Vergrössern Einbauten		
	Bachverleugung		
Trockenwettersituation	Siedlungsentwässerung		
	Landwirtschaft		
	Pufferstreifen, Bewirtschaftung anpassen		
Regenwettersituation	Siedlungsentwässerung		
	Entwässerung von Verkehrswegen		



## A6 Références bibliographiques relatives aux instruments et indicateurs de l'évaluation des effets dans les différents secteurs de la gestion des eaux

Secteurs	Indicateurs et instruments possibles pour l'évaluation des effets: références bibliographiques
Généralités	<b>Système modulaire gradué:</b> Méthodes d'analyse et d'appréciation des cours d'eau en Suisse, OFEV: <a href="http://www.modul-stufen-konzept.ch/index_FR">www.modul-stufen-konzept.ch/index_FR</a> Suivi environnemental de la phase de réalisation avec contrôle intégré des résultats. Intégration dans la réalisation des projets et la phase d'exploitation, Connaissance de l'environnement n° 0736, OFEV, 2007: <a href="http://www.bafu.admin.ch/UW-0736-F">www.bafu.admin.ch/UW-0736-F</a>
Evacuation des eaux	Rejets pluviaux urbains dans les eaux de surface (STORM), VSA; 2007: <a href="http://www.vsa.ch/fr/publications/shop">www.vsa.ch/fr/publications/shop</a>
Revitalisation / renaturation	Divers outils (fiches descriptives des indicateurs, méthodes, aides) pour le suivi des revitalisations fluviales du Projet Rhône-Thur: <a href="http://www.rivermanagement.ch/fr/suivi_revita/welcome.php">www.rivermanagement.ch/fr/suivi_revita/welcome.php</a> Guide du suivi des projets de revitalisation fluviale, Woolsey et al. 2005, Projet Rhône-Thur: <a href="http://www.rivermanagement.ch/fr/download.php">www.rivermanagement.ch/fr/download.php</a> Fließgewässerrevitalisierungen – Das grosse Potenzial kleiner Bäche, Wasser Energie Luft, 2011 (en allemand): <a href="http://www.eawag.ch/forschung/fishec/publikationen">www.eawag.ch/forschung/fishec/publikationen</a> > non-peer reviewed publications 2012-2006 > Rau, Ch, Peter, A (2011) Fiche de l'OFEV sur le suivi des projets de revitalisation ( <a href="http://www.bafu.admin.ch/UW-1211-F">www.bafu.admin.ch/UW-1211-F</a> > Fiche 8)
Protection contre les crues / aménagement hydraulique	Erfolgskontrollen im Kanton Zürich aus der Sicht eines Wasserbauers, AWEL, Sektion Wasserbau (en allemand): <a href="http://www.rhone-thur.eawag.ch/Protokoll%20Workshop.pdf">www.rhone-thur.eawag.ch/Protokoll%20Workshop.pdf</a> Assurance de la qualité dans le cadre de la planification de mesures de protection contre les crues, Guide à l'intention des maîtres d'ouvrage et de leurs mandataires, Association suisse pour l'aménagement des eaux, ASAE, 2004: <a href="http://www.swv.ch/fr">www.swv.ch/fr</a> > Downloads > Recherches, Littérature > QS_Guide protection contre les crues CIPC 2005.pdf
Eaux souterraines	Valeurs indicatives pour la qualité des eaux souterraines, annexe A1 des Instructions pratiques pour la protection des eaux souterraines. L'environnement pratique. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage OFEFP, 2004, Berne, 141 p. <a href="http://www.bafu.admin.ch/VU-2508-F">www.bafu.admin.ch/VU-2508-F</a>
Eau potable	Valeurs de tolérance et valeurs limites fixées pour l'eau potable dans l'ordonnance sur les substances étrangères et les composants (RS 817.021.23) Directives SSIGE W1: «Directives pour la surveillance qualité de la distribution d'eau» basées sur la méthode HACCP (Hazard Analysis and Critical Control Points)

## A7 Liste de contrôle Identification d'acteurs potentiels pour la participation

### Autorités; pouvoirs publics

- > Offices fédéraux:
  - Office fédéral de l'environnement
  - Office fédéral de l'énergie
  - Office fédéral de l'agriculture
  - Office fédéral du développement territorial
  - Office fédéral de la santé publique
- > Services cantonaux spécialisés:
  - Aménagement des eaux
  - Environnement (cours d'eau, nature et paysage)
  - Energie
  - Eaux souterraines
  - Chasse et pêche
  - Agriculture
  - Aménagement du territoire
  - Forêts
  - Protection des monuments historiques
  - Construction routière / ferroviaire
  - Géologie
- > Communes / fédérations:
  - Services d'approvisionnement en eau
  - Services d'assainissement
  - Responsables de l'entretien des cours d'eau

### Utilisateurs de l'eau, économie privée:

- Exploitants de centrales hydroélectriques
- Industrie / artisanat
- Propriétaires fonciers
- Exploitants agricoles
- Professionnels du tourisme
- ...

### Spécialistes:

- Aménagement et entretien des cours d'eau
- Syndicats d'amélioration foncière
- Associations locales (protection de la nature, pêche, chasse)
- Associations environnementales
- Ingénieurs communaux
- ...

### Société civile, grand public:

- Représentants politiques
- Représentants de la société, utilisateurs des aires de détente, citoyens intéressés
- ONG

...

Le Manuel pour la participation et la prise de décision dans les projets d'aménagement de cours d'eau inclut une palette d'acteurs potentiels de l'aménagement hydraulique, des indications sur les objectifs de leur participation, leur influence potentielle, leur intérêt, l'ancrage local et les prétentions à participer (voir [www.rivermanagement.ch/fr/docs/guide\\_decision.pdf](http://www.rivermanagement.ch/fr/docs/guide_decision.pdf)).




**Schéma d'acteurs potentiels pour les projets d'aménagement hydraulique**

## A8 Méthodes participatives envisageables

Forme / méthode participative	Groupe cible	Description, options possibles
<b>Information</b>		
Réunions d'information (oral): <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assemblées de citoyens</li> <li>• Conférences de presse</li> </ul>	Tous les acteurs, grand public	Réunions (publiques) d'information dans un lieu central (maison communale, p. ex.). S'adressent en règle générale au grand public. Les assemblées de citoyens permettent également de recueillir des avis et des propositions. Pour s'assurer l'attention du public pendant toute la durée de la manifestation, veiller à proposer de la documentation, des intermèdes divertissants, une petite restauration, etc.
Médias (écrit): <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emission de TV / radio</li> <li>• Site Internet</li> <li>• Communiqué de presse</li> <li>• Article de journal</li> <li>• Lettres d'information</li> <li>• Brochures</li> </ul>	Tous les acteurs, grand public	Ces supports ne permettent pratiquement pas de recueillir des avis sur la thématique abordée. Il se peut par ailleurs que les informations communiquées soient mal comprises. Internet et les articles de journaux ne touchent que des acteurs a priori intéressés et n'offrent que peu de possibilités d'orienter les informations en fonction du lectorat. Les « utilisateurs » ne lisent en effet que ce qui les intéresse. L'envoi de lettres d'information ou de brochures peut en revanche être ciblé. Leur contenu peut être adapté aux besoins.
<b>Consultation</b>		
Enquêtes / sondages (écrit, en ligne ou non, ou par téléphone)	Tous les acteurs intéressés par la gestion par bassin versant	Permettent de recueillir des avis sur une situation donnée, les souhaits de modification, etc. Le public ciblé est encouragé à faire connaître ses intérêts. Des enquêtes peuvent également être envisagées à l'adresse du grand public, mais représentent une grande charge de travail pour un taux de réponse assez faible.
Interviews (oral)	Sélection d'acteurs (acteurs clés)	Permettent de se faire une idée de la culture politique et sociale locale, des antécédents, des synergies et conflits, etc., de clarifier les malentendus et de poser des questions ciblées.
Forums de discussion sur Internet (écrit, en ligne)	Tous les acteurs	Permettent d'exprimer un avis par écrit sur un sujet donné et de dialoguer avec d'autres personnes. Si les échanges ne sont pas simultanés, ils peuvent être archivés pour une meilleure transparence.
Séminaires World-Cafés (oral)	Sélection d'acteurs (acteurs clés)	Organisés pour aborder des thèmes d'actualité ou des questions précises. Le thème est prédéterminé, mais il n'y pas de consignes particulières, chacun pouvant s'exprimer librement. Le World-Café fait intervenir des petits groupes et permet d'instaurer un dialogue ouvert. Ces méthodes peuvent également être appliquées dans le cadre de la coopération active.
<b>Coopération</b>		
Groupes de travail / conférences consensuelles / ateliers (oral)		Les groupes de travail / conférences consensuelles permettent de prendre en compte les objectifs des différents acteurs, d'élaborer des solutions consensuelles et favorisent l'engagement des parties. L'intervention d'animateurs est ici essentielle.

D'autres méthodes participatives avec indication de la durée, de la charge de travail, du déroulement, des participants, etc. figurent dans le guide autrichien des critères pour la participation du public. Voir [www.partizipation.at/alle-methoden.html](http://www.partizipation.at/alle-methoden.html) (en allemand).


 Pour en savoir plus

## A9 Moyens de communication selon les groupes cibles

Moyen de communication	G.c. internes	Groupes cibles externes		
		Population	Groupes cibles spécifiques	Leaders d'opinion, politiciens
<b>Contacts personnels</b>				
Entretien,	●		○	○
Point de contact, conseil	○	●	●	
<b>Manifestations</b>				
Séance,	●		○	○
Atelier, forum	○	○	●	●
Événement, fête, journée	○	●	○	
Concours		○	●	
Exposition, visite guidée	○	○	●	○
<b>Imprimés</b>				
Fiche d'information, magazine	●	○	○	○
Envoi en masse, dépliant		●	●	
Brochure	○	○		○
Compte rendu	●	○		●
Article spécialisé	●		○	○
Affiche		●	●	
<b>Support informatique</b>				
Site internet	●	●	●	●
Bulletin électronique	●	○	●	●
CD, DVD, vidéo		○	●	
Diaporama	●	○	●	●
<b>Médias</b>				
Communiqué de presse	○	●	○	●
Emission radio ou TV	○	●	○	○
Annonce		●	●	
Spot (TV, radio ou cinéma)		●	●	

● très approprié    ○ approprié

Office fédéral du développement territorial (ARE) et Direction du développement et de la coopération (DDC), 2007, Communiquer le développement durable, Guide pratique, Berne. (voir [www.aren.admin.ch](http://www.aren.admin.ch) > Documentation > Publications > Développement durable.

 Pour en savoir plus